

efforcez-vous, avec tout votre zèle et toute votre diligence, non seulement d'exciter tous ceux qui sont confiés à vos soins, à l'abandon de leurs haines et au pardon mutuel des injures, mais plus pratiquement encore, de les pousser à développer toutes les institutions de bienfaisance chrétienne qui aident les pauvres, consolent les affligés, soulagent les infirmes, et enfin apportent une aide opportune et appropriée à tous ceux qui ont beaucoup souffert de la guerre. Mais, ce que Nous désirons pardessus tout, exhortez les prêtres, qui sont les ministres de la paix chrétienne, à recommander avec la plus grande constance cet amour envers le prochain et même envers les ennemis qui est l'essentiel de la vie chrétienne et "se faisant tout à tous" (3), donnant l'exemple aux autres, à déclarer la guerre à la haine et à l'inimitié et à la mener avec ardeur, en tout lieu, faisant ainsi une chose très agréable au Cœur très aimant de Jésus, et à celui qui, malgré son indignité, tient sa place sur la terre. A ce propos, il faut avertir et même prier instamment les écrivains catholiques qui composent des livres ou collaborent à des journaux ou des revues, de se revêtir "comme des élus de Dieu saints et bien-aimés, de miséricorde et de bénignité". Qu'ils montrent dans leurs écrits cette charité en s'abstenant non seulement de fausses et de vaines accusations, mais aussi de toute violence outragieuse de langage, toutes choses contraires à la loi chrétienne et bonnes seulement à rouvrir des cicatrices mal fermées, le moindre contact ennemi irritant vive-ait un cœur dont la blessure est fraîche.

Ce que Nous disons ici aux particuliers du devoir de la charité, Nous voulons aussi le faire entendre aux peuples délivrés du fardeau d'une longue guerre : écartant autant que possible les causes de discordes, et sauvegardant tous les droits de la justice, qu'ils renouent entre eux des relations amicales. L'Évangile n'a pas, en effet, une loi de charité pour les individus et une autre pour les États et les peuples, qui sont, en fin de compte, formés et constitués de ces mêmes individus. La guerre finie, tout semble porter les peuples à la réconciliation générale, non seulement pour une raison de charité, mais par nécessité : les nations sont naturellement rapprochées par le besoin qu'elles ont les unes des autres et par le lien d'une bienveillance mutuelle, et aujourd'hui surtout, la civilisation plus raffinée et la facilité merveilleusement accrue des relations resserrent ces liens.

Cet oubli des offenses et cette réconciliation fraternelle des peuples, que la loi très sainte de Jésus-Christ commande et que les exigences même de la vie civile et du commerce humain appellent, ce Siège apostolique n'a pas cessé, pendant la guerre,

(3) I. Cor. ix, 22.